

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT**  
**HAUTE-GARONNE**

**MAIRIE**  
**DE**  
**MARQUEFAVE**  
**31390**  
☎ 05.61.87.85.13

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt quatre et le dix huit juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le quatorze juin s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric PAYEN, Maire.

**Membres en exercice** : 12

**Etaient présents** : Mme Nathalie ASPE, M. Frédéric BELLIA, M. Rodolphe BONNANS, M. Pascal DEBACQ, M. Gilles DELAPORTE, Mme Martine GILAMA, Mme Carole SAINT-MARTIN, Mme Anne-Marie SALADO.

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** :

Mme Véronique CHEVRIE ayant donné procuration à M. Gilles DELAPORTE,  
M. Gaëtan INARD ayant donné procuration à M. Eric PAYEN.

**Etait absent excusé** : aucun

**Etait absent** : aucun.

Approbation du procès-verbal de la séance du 11/06/2024

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à formuler. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Votants : 12	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Mme Nathalie ASPE est élue secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

MARCHES PUBLICS

1/Travaux d'aménagement du carrefour RD48/Eglise : présentation du rapport d'analyse des offres et délibération sur le choix de l'entreprise.

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse rédigé par le bureau d'études ATEI mandaté pour accompagner techniquement la Commune. Il précise les conditions de délais qui avaient fait débat lors de la précédente réunion.

**E4 – Classement des Offres**

**Il est proposé d'attribuer à chaque candidat la note pondérée suivante :**

N° Pli	Entreprise	Prix 60 %	Technique 30 %	Délai 10 %	Note	Classement
1	JEAN LEFEBVRE	4,90	2,75	0,67	8,32	3
2	EXEDRA	5,83	3,00	1,00	9,83	1
3	TP CARBONNE	6,00	2,72	0,67	9,39	2

Il propose de retenir l'entreprise EXEDRA MIDI PYRENEES pour le montant : 58 685.46€HT soit 70 422.55€TTC. Il demande s'il reste des questions, il fait procéder au vote.

Il demande s'il y a d'autres questions. Il n'y en a pas, il fait procéder au vote

Votants : 12	Pour : 11	Contre : 1 F. BELLIA	Abstention : 0
--------------	-----------	-------------------------	----------------

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité des membres présents ou représentés, de retenir l'entreprise SAS EXEDRA MIDI PYRENEES pour un montant de 58 685.46€HT soit 70 422.55€TTC et d'autoriser le maire à faire toutes les démarches, engager toutes actions et signer tous documents que nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2/Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'amicale des pompiers volontaires de Carbonne.

Monsieur le Maire présente la demande de subvention exceptionnelle déposée par l'amicale des sapeurs-pompiers de Carbonne pour soutenir leurs missions auprès de pompiers (améliorer la couverture sociale, venir en aide aux pompiers victimes...)

Monsieur le Maire propose une subvention d'un montant de 300€

Il demande s'il y a d'autres questions. Il n'y en a pas, il fait procéder au vote

Votants : 12	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 300€ à l'amicale des sapeurs-pompiers de Carbonne et autorise M. le Maire à signer tout document, engager toute action que nécessaires afin de mener à bien d'exécution de la présente délibération.

A Marquefave, le 20/06/2024

Le Maire,

Eric PAYEN

